



Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023

Rapporteur : M. Patrick Malavielle

Exposé des motifs :

Vu les articles R1431-18, R2221-50 et R2221-51 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur le Président :

- présente le compte de gestion 2023 accompagné de l'ensemble des pièces s'y rattachant, tel que dressé par le comptable assignataire de l'Etablissement et dont la vue d'ensemble ci-dessous, met en évidence les différentes composantes du résultat,
- présente la reprise, dans les écritures du comptable assignataire, du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires,
- estime qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2023 du Directeur Général, ordonnateur de l'Etablissement et du compte de gestion correspondant du comptable assignataire.

EXECUTION BUDGET 2023	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
TITRES DE RECETTES EMIS	1 784 247,67	9 898 111,04	11 622 358,71
REDUCTIONS DE TITRES	0,00	330 674,41	330 674,41
RECETTES	1 784 247,67	9 507 436,63	11 291 684,30
MANDATS EMIS	1 923 758,72	10 944 026,72	12 867 785,44
ANNULATION MANDATS	78 083,31	1 159 900,08	1 237 983,39
DEPENSES	1 845 675,41	9 784 126,64	11 629 802,05
RESULTAT	-61 427,74	-276 690,01	-338 117,75
RESULTATS D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023
INVESTISSEMENT	517 486,32	-61 427,74	456 058,58
FONCTIONNEMENT	388 201,66	-276 690,01	111 511,65
TOTAL	905 687,98	-338 117,75	567 570,23

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Délibère et statue conformément aux dispositions des articles R.2221-50 et 51 du CGCT :
 - Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Sur l'exécution du budget 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - Sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ✓ Déclare in fine que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

